



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

(5 OCTOBRE 2007)

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- **le sommaire du recueil spécial délégation de signature des actes administratifs de la préfecture du 5 octobre 2007 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr**

A Angers, le 5 octobre 2007

**Pour le préfet, et par délégation,
L’attachée,**

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NEANT

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Habitat Ville

- Détermination des périmètres ouvrant droit à l'application d'un taux de TVA à 5,5% (Arrondissement d'ANGERS, année 2007).....

7

III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT
SERVICE HABITAT VILLE

Arrondissement d'Angers
Année 2007
Arrêté n° 2007-1070

Shv.dde@maine-et-loire.gouv.fr
(07-173)
ARRÊTE

relatif à la détermination des périmètres ouvrant droit à l'application d'un taux de TVA à 5,5%

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur

A R R E T E :

ARTICLE 1er – Les périmètres concernant les communes d'Angers et de Trélazé sont définis selon le plan* joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 – Toute parcelle située intégralement dans ces périmètres est éligible à une construction relevant d'un taux de TVA réduit à 5,5 %.

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture, et le directeur départemental des services fiscaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Angers, le 26 septembre 2007

Signé : Le Préfet,
Jean-Claude VACHER

* Plan consultable à la Préfecture (7 bis rue Hanneloup à Angers), à la Direction Départementale de l'Équipement et à la Direction des Services Fiscaux de Maine-et-Loire

III - AVIS ET COMMUNIQUES